

MONTCEAU TRIATHLON



NAGER, PEDALER, COURIR POUR TRIPLER SES EMOTIONS.

CHARTRE DU TRIATHLETE MONTCEAU TRIATHLON

Cette chartre a pour objet de préciser le fonctionnement du club ainsi que de définir les principaux droits et devoirs de tous les membres de l'association. Elle est établie et validée par le comité directeur. Des modifications circonstancielles peuvent être apportées après validation du comité directeur tout au long de saison.

La prise de licence à Montceau Triathlon oblige à l'acceptation de la présente chartre.

I. DISCIPLINE GÉNÉRALE

Les licenciés s'engagent à :

- prendre connaissance et respecter la réglementation générale de la FFTRI.
- respecter les horaires, les lieux de pratique et le matériel mis à disposition.
- respecter les autres licenciés, les entraîneurs et les dirigeants.
- refuser toute forme de violence et de tricherie

II. ENTRAÎNEMENTS

En préambule, en tant que club de triathlon, nous demandons aux adhérents (jeunes et adultes) de pratiquer au moins deux disciplines sur les trois proposées.

a. Généralités

- L'accès aux entraînements est strictement réservé aux licenciés, sauf accord exceptionnel du comité directeur ou de l'entraîneur concerné. Toutefois, chaque débutant souhaitant découvrir le triathlon, pourra bénéficier d'un mois d'essai avant la prise de licence en prenant un Pass Triathlon (dispositif mis en place par la FFTRI).
- Le licencié est responsable de son matériel.

MONTCEAU TRIATHLON



NAGER, PEDALER, COURIR POUR TRIPLER SES EMOTIONS.

- L'entraîneur a la possibilité d'interdire à une personne de participer à une séance s'il juge son état physique insuffisant ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de l'entraînement.
- Les installations (stade, piscine,...) municipales ne sont pas accessibles en dehors des créneaux d'entraînement.

Concernant l'école de triathlon :

Les mineurs doivent être confiés avant la séance à l'entraîneur, et récupérés par les parents (ou un adulte désigné par ceux-ci) à l'heure de fin de la séance auprès de celui-ci.

b. Natation

- L'entrée gratuite à la piscine n'est possible que pendant les heures d'entraînement.
- Pour toutes les séances, il est impératif d'être présent, en tenue, à l'heure indiquée pour le début de la séance, de telle sorte que celle-ci ne soit pas interrompue par des entrées successives.
- L'entraîneur pourra décider de faire des groupes de niveaux, et les triathlètes devront respecter les programmes donnés pour chaque groupe.
- Les triathlètes participant à ces entraînements doivent ranger le matériel utilisé en fin de séance (y compris les lignes d'eau).

c. Sorties vélo

Les sorties communes du club sont organisées *librement* entre triathlètes. Elles se déroulent sous la responsabilité de chaque triathlète y participant.

Néanmoins, les cyclistes s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Le port du casque est obligatoire.
- Le triathlète doit respecter le code de la route.
- Les triathlètes présents doivent s'organiser pour ne pas gêner la circulation et garantir leur sécurité.
- Le triathlète doit disposer d'un matériel en bon état, prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements.
- Le triathlète est éco-responsable et dans le cadre du « Triathlon Durable », il ne jette aucun déchet (emballage, chambre à air usagée,...) dans la nature.

MONTCEAU TRIATHLON



NAGER, PEDALER, COURIR POUR TRIPLER SES EMOTIONS.

Concernant l'école de triathlon :

Les sorties pour les jeunes sont encadrées par un ou plusieurs responsables qui veilleront au bon respect des règles énumérées précédemment.

d. Course à pied

Les athlètes s'engagent à respecter les horaires d'accès aux structures, les lieux mis à disposition et les autres utilisateurs.

III. MODALITÉS DE SÉLECTION AUX ÉPREUVES PAR ÉQUIPES.

Sont concernés la Coupe de France des clubs de duathlon et triathlon, les différents championnats de France des clubs de duathlon et triathlon.

La sélection des athlètes se fera en fonction des résultats aux épreuves qualificatives et sur décision du bureau directeur.

Concernant l'école de triathlon :

Pour la Coupe de France des jeunes, le club pourra envoyer une ou plusieurs équipes, en fonction des résultats des jeunes lors de la saison sportive en cours.

IV. PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CLUB AUX COMPÉTITIONS

Quelles que soient les compétitions, chaque triathlète prend à sa charge les coûts et les modalités d'inscription.

Un challenge club est mis en place afin de soutenir matériellement les licenciés dans leur effort de représentation du club en et hors Bourgogne Franche Comté. Le règlement de celui-ci sera donné en cours de saison sportive. La dotation attribuée est modulable en fonction des finances du club.

Concernant l'école de triathlon :

- Le club prend en charge les inscriptions des jeunes licenciés pour les catégories mini-poussin, poussin, pupille, benjamin. Cela concerne les épreuves de bike&run, aquathlon, duathlon et triathlon effectuées en Bourgogne Franche Comté. La demande de participation devra être faite 10 jours avant l'épreuve auprès du responsable. Lorsque le club inscrit un jeune et qu'il ne se rend pas sur le lieu de la compétition (sauf absence justifiée), l'inscription à la compétition suivante sera à la charge de l'athlète.

MONTCEAU TRIATHLON



NAGER, PEDALER, COURIR POUR TRIPLER SES EMOTIONS.

- Les autres catégories (minime, cadet, junior) sont intégrées dans le challenge club.

Cas particulier des Championnats de France et Coupe de France:

Pour les ½ finales et finales des différents championnats de France jeunes (aquathlon, duathlon, triathlon), les frais d'inscriptions, déplacements et hébergements sont pris en charge par le club selon montant et modalités suivants :

Remboursement sur la base d'un véhicule pour 1 à 3 compétiteurs et sur 2 véhicules pour 4 ou 5 compétiteurs. Le calcul des kilomètres est fait par le trésorier avec le site Via-Michelin, itinéraire le plus rapide. Des justificatifs seront demandés pour le remboursement des péages, hébergements

Pour les finales des épreuves nationales (Championnats de France des clubs de duathlon et triathlon, coupe de France des clubs de duathlon et triathlon) , le club prend également en charge les frais d'inscriptions, de déplacement et d'hébergement des équipes qualifiées selon les modalités précédentes.

V. STAGE ET TESTS

Le club peut proposer aux adhérents des stages d'entraînement. Dans le cas où les places seraient limitées, elles seraient accordées aux premiers demandeurs par liste de priorité. Le règlement des frais est à verser en totalité avant le démarrage du stage.

Concernant l'école de triathlon :

Le club peut financer une partie ou la totalité des stages organisés pour les jeunes.

Les jeunes de la catégorie benjamin à la catégorie junior s'engagent à participer aux Class Triathlon (natation et course à pied) organisés par le club. Une caution de 55 euros sera demandée à la prise de licence et rendue en fin d'année sportive si cette condition est remplie.

VI. TENUE DU CLUB

Les triathlètes s'engagent à porter la tri-fonction du club sur les épreuves sportives labellisées FFTRI.

En cas de financement par le club d'une épreuve (Championnat de France par exemple) le triathlète devra porter obligatoirement la tenue du club.

MONTCEAU TRIATHLON



NAGER, PEDALER, COURIR POUR TRIPLER SES EMOTIONS.

Concernant l'école de triathlon :

Le club fournit (dans la mesure du possible) une tri-fonction à chaque jeune (des catégories mini-poussin, poussin, pupille, benjamin, minime), sous condition d'un versement d'une caution de 50 euros.

VII . ENTRAÎNEURS

Chaque entraîneur présentera un rapport de ses activités sur demande du comité directeur. Il informera le président ou un membre du comité directeur de toute absence, et adressera aux triathlètes le programme de la séance. Dans ce cas de figure un adhérent du club pourra le suppléer.

Dans le cas où le club participerait financièrement à la formation technique d'un de ses licenciés, ce dernier devra se tenir à la disposition du club.

VIII. VIE DU CLUB

L'association est amenée à organiser des manifestations sportives. Les adhérents ont pour devoir de participer à ce moment fort de la vie du club. En cas d'impossibilité ou si l'athlète souhaite participer à l'épreuve, il lui est demandé de trouver deux bénévoles de son entourage pour le remplacer.

Chaque membre s'engage à être présent à l'assemblée générale.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de cette charte.

Le.....à.....

Signature :